

ICÔNE  
Epicérie gourmande®

**REGLEMENT COMPLET**  
**JEU-CONCOURS AVEC**  
**OBLIGATION D'ACHAT**  
**“TICKETS D'OR ICÔNE”**

## Article 1. - Société Organisatrice

Icône Épicerie Gourmande  
14 Rue De La Citadelle  
34500 Béziers  
SIRET \_ 918 090 176 00010

## Article 2. - Condition de participation

**2.1.** La participation au jeu-concours avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique, majeure réunissant, à la date de début du jeu-concours avec obligation d'achat, les conditions cumulatives suivantes (ci-après le « Participant ») :

- résider en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM) ;
- acheter une Tablette de Chocolat Icône en partenariat avec le Ruban Rose entre le 14 Octobre 2022 et le 31 Décembre 2022 jusqu'à 23h59 inclus.

**2.2** L'organisateur a placé aléatoirement huit (6) tickets d'Or dans 6 des Tablettes de Chocolat Icône en partenariat avec le Ruban Rose. Celui ou celle qui trouvera l'un de ces tickets d'Or remportera

### Ticket 1

- Une bouteille de cidre millésimé – Fils de pomme – 16 Euro
- Un coffret portefeuille/porte-monnaie Hugo Boss – Boutique Alexandre – 150 Euro
- Un plateau Sarah Levoine – La selection Béziers 140 Euro
- Un coffret les Vinilles de vins 115 Euro

### Ticket 2

- Une bouteille de cidre millésimé – Fils de pomme- 16 Euro
- Une bouteille de champagne pour deux au bar de la Villa Guy Béziers-130 Euro
- Un coffret garni Icône épicerie Gourmande – 100 Euro
- Un coffret les Vinilles de vins 115 Euro

### Ticket 3

- Une bouteille de cidre millésimé – Fils de pomme – 16 Euro
- Une œuvre d'artiste Jacques Charvet – valeur 100 Euro
- Rituels de Gabriel soin de 90 minutes visage et corps, valeur 115Euro
- Deux Ticket la cité de l'espace Toulouse – Billet liberté un jour – 54 Euro

### Ticket 4

- Une bouteille de cidre millésimé – Fils de pomme – 16 Euro
- un coffret ceinture deux boucles Boss – Boutique Alexandre – 150 Euro
- Un coffret garni Icône épicerie gourmande 100euro
- Un coffret les Vinilles de vins 115 Euro

### Ticket 5

- Une bouteille de cidre millésimé – Fils de pomme – 16 Euro
- Un coffret déjeuner gastronomique pour deux Le Jardin des Sens FrèresPourcel – 240 Euro
- Un ticket pour une personne de 25 Euro repas a emporter – petit Pierre

### Ticket 6

- Une bouteille de cidre millésimé – Fils de pomme – 16 Euro
- Boite de suprême de truffe noire de 100gr Maison Truffe Extra France Aléna – 180 Euro
- Un coffret découverte gourmande icône épicerieGourmande – 100 Euro
- Un coffret les Vinilles de vins 115 Euro

La participation au jeu se fait exclusivement par l'achat d'une Tablette de Chocolat Icône en partenariat avec le Ruban Rose. Le Gagnant s'engage à prendre contact avec Icône avant le 15Janvier 2023 avec un justificatif de gain. Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible lors de l'inscription.

## Article 3. - Principe et modalité du jeu / Modalités de détermination du gagnant

### 3.1 Modalités de participation :

**3.1.1** Le jeu est gratuit et avec obligation d'achat : seules les personnes physiques ayant acheté ou reçu une Tablette de Chocolat Icône en partenariat avec le Ruban Rose peut participer.

**3.1.2** La participation s'effectue à la réception de la Tablette de Chocolat Icône en partenariat avec le Ruban Rose.

### 3.2 Désignation du Gagnant

**3.2.1** Le participant trouvant dans sa Tablette de Chocolat portant les mentions "Ticket d'or" et "Ce ticket d'or assure l'admission à la conférence gourmande chocolat" sera désigné gagnant.

**3.2.2** Le Gagnant devra se manifester en se rendant avec le Ticket d'Or à la boutique Icône au 14 Rue de la Citadelle, 34500, Béziers.

**3.2.3** Si le Gagnant ne se manifeste pas d'ici le 15/01/2023 inclus, ou s'il se manifeste trop tard, il sera considéré comme ayant renoncé au Lot et le Lot restera la propriété de l'Organisateur.

## Article 4. - Dotation

**4.1** Selon les dispositions de l'article 3, l'Organisateur met en jeu huit (8) lots composés ainsi :

### LISTES DES LOTS ET PRIX INCLUS ET PJ

Aucun frais annexe non compris dans le Lot ne sera pris en charge par Icône. Les frais d'acheminement jusqu'au lieu de la prestation sont à la charge du gagnant.

Le lot n'est ni cessible, ni dissociable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière. La Lot est émise au nom du bénéficiaire. Le Lot ne pourra faire l'objet d'aucune cession gratuite ou onéreuse à un tiers. La valeur du Lot ne pourra en aucun cas être exigé en espèce ou contre tout autre bien ou service.

Ci-défini le « Lot ».

**4.2** Une fois attribué aux gagnants, le Lot est personnel, non cessible et non convertible en espèces. Si le gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son lot, aucune compensation n'aura lieu.

**4.3** Le Lot sera retiré à la boutique Icône au 14 Rue de la Citadelle, 34500, Béziers entre le 01/01/2023 et le 15/01/2023. Toute indication d'identité ou d'adresse erronée, ou d'absence de réponse entraînera l'annulation du gain.

## Article 5. - Responsabilité

**5.1** L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une quelconque raison et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

**5.2** L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactai(en)t le bon déroulement du jeu. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

**5.3** Icône se réserve le droit d'arrêter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu à tout moment sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

**5.4** Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Icône dont les décisions sont sans appel.

**5.5** En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

**5.6** Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelle que raison que ce soit. Le Lot ne peut pas être remplacé par un autre lot ou versé sous forme d'argent.

**5.7** Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au Règlement, entraîneront la nullité de la participation et le Participant concerné ne pourra donc pas être

éligible au gain de la dotation mise en jeu dans le cadre du jeu.

**5.8** Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

**5.9** L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.

**5.10** Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

## Article 6. - Acceptation du règlement

**6.1** La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## Article 7. - Droit applicable

**7.1** Le présent règlement est soumis à la Loi Française.

**7.2** Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou de ses avenants sera tranchée, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions françaises compétentes et dans le respect de la législation française.

**7.3** Toute contestation de la désignation du gagnant ne sera prise en considération que dans un délai d'un (1) mois à compter de sa clôture.

## Article 8: Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé via Fidéalisis auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les Organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.

L'avenant est déposé via Fidealis auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaire du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Fait à Béziers, le 22/07/2022.